



Depacse sans vendre la maison

Par **Crab**, le **19/03/2015 à 13:04**

Bonjour,
Nous nous sommes pacsés avant d'acheter la maison que nous avons acquise avec la répartition à 80%-20%, selon apports de chacun et notifié dans l'acte d'achat. Nous souhaitons nous depacser mais ne voulons ni vendre la maison ni nous racheter l'un ou l'autre la part de l'autre. Est ce possible? Comment devons nous procéder? En vous remerciant.
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **19/03/2015 à 14:36**

Bonjour, aucune incidence sur le fait de propriété. Il faut s'entendre correctement pour rester en indivision, cordialement

Par **Crab**, le **19/03/2015 à 17:13**

Merci pour votre réponse. Qu'en est il de la résidence principale ? Peut on également garder la communauté de résidence? Bien à vous

Par **Crab**, le **19/03/2015 à 17:13**

Merci pour votre réponse. Qu'en est il de la résidence principale ? Peut on également garder la communauté de résidence? Bien à vous